



Contrôle fiscal, P.I.C.F. , Assez de « communication » !

La présentation du plan inter-régional de contrôle fiscal intervient dans un contexte budgétaire de plus en plus serré par les contraintes imposées au nom de la révision des politiques publiques.

L'assemblée nationale elle-même, au travers d'un rapport qui vient d'être publié, fait un constat accablant pour les services de la DGFIP. Publié le 6 janvier 2011, ce rapport évoque le constat établi par la Cour des Comptes selon lequel «**la DGFIP a donné la priorité aux objectifs de rendement**» et rapporte ce que les syndicats dénoncent depuis longtemps déjà: « la course aux statistiques, un management préoccupé par les quotas, l'orientation des contrôles autour d'un axe coût-rendement, au détriment des enquêtes complexes...» Un verdict qui en dit long sur l'état des services et le malaise qui s'y développe.

«**L'orientation prise par l'état d'assurer des prestations à des usagers contribuables paraît s'opposer à la notion de service public, en particulier pour des fonctionnaires chargés du contrôle fiscal qui ne peuvent que difficilement concevoir leurs fonctions comme une prestation.**» note le rapporteur de l'assemblée nationale. Telle est pourtant l'orientation préconisée par le Document d'Orientation Stratégique qui cadre celle de la Direction Générale, «aboutissement d'un processus d'élaboration participatif» selon les termes du message d'invitation transmis pour cette réunion de présentation du PICF. Associer les acteurs du contrôle à cette forfaiture, tel est l'enjeu.

Services surchargés, agents démotivés, doctrines d'emploi bafouées, pressions hiérarchiques de plus en plus insupportables, objectifs contraignants et contre-productifs, expérimentations imposées au nom de critères en usage dans le secteur privé (certification), pôles dits d'expertise et de contrôle visant à regrouper les agents pour en réduire le nombre (avec quelle efficacité ?), les sujets d'inquiétude et de malaise sont nombreux, le climat de travail dégradé.

Les agents veulent des réponses à leurs revendications !

La CGT estime pour sa part que, les conditions pour assurer pleinement nos missions de service public, un contrôle de qualité, supposent :

- l'application d'une norme de travail commune en nombre d'affaires, soit douze au maximum par vérificateur à temps complet en observant le principe : une procédure égale une affaire et une règle équivalente pour les autres services,**
- la prise en compte intégrale de toutes les absences dans le calcul des objectifs quel qu'en soit le motif,**
- les moyens humains et matériels pour une programmation de qualité, l'arrêt des suppressions d'emplois, le maintien, voire la création de postes en brigades (C et/ou B),**
- l'abandon des expérimentations (certification des brigades, « contrôle fiscal dans les règles de l'art ...), qui imposent un référentiel lourd et contraignant,**
- la revalorisation substantielle des frais de déplacement,**
- le respect des doctrines d'emploi...**

Les agents en ont assez de faire les frais d'une politique désastreuse pour le service public, de subir les effets de l'empilement de réformes régressives qui dévalorisent leurs missions , détériorent leurs conditions de travail et remettent en cause toutes leurs garanties.